

tain point la liberté de conscience. A bord, ils ne sont pas contraints d'assister aux offices protestants. Dans les ports où il y a des églises de leur religion, ils sont conduits à la messe. Il y a même des chapelles flottantes pour eux dans certaines stations.

La députation irlandaise a obtenu quelque chose de plus.

Le secrétaire de l'amirauté a promis qu'il y aurait bientôt un aumônier catholique pour chacune des escadres de la Manche, de la Méditerranée et de l'Extrême-Orient. Il s'est surtout engagé à ne point laisser partir sans prêtre une division navale quelconque, destinée à prendre part à des opérations de guerre immédiates.

Ce sont-là de bonnes promesses. Elle seront tenues, on peut en être certain. Et ce sera encore une leçon, dont pourront profiter ces esprits forts qui pensent que la religion n'a rien à faire dans les services publics.

RETRAITE DU VIEIL ÉVÊQUE DE CHATAM

Mgr Rogers, évêque de Chatam, une des figures marquantes de l'épiscopat canadien, annonçait il y a quelques semaines à son troupeau que, vu l'épuisement de ses forces et de sa santé, il avait demandé au Saint-Père de bien vouloir le relever de l'administration de son diocèse.

Cet événement était prévu. Depuis deux ans déjà, l'évêque démissionnaire avait pourvu à son remplacement, en faisant nommer le Très Révérend Thomas-François Barry, coadjuteur avec droit de succession.

Au sympathique et zélé septuagénaire ainsi qu'au nouveau titulaire, nous offrons l'hommage de nos meilleurs vœux.

UN BON EXEMPLE A PROPOS DE THÉÂTRE

L'administration communale de Tournai, en Belgique, a fait connaître à un M. Crétaux, directeur de théâtres, qu'elle lui retirait cette exploitation.

“ Votre dernière représentation, lui ont écrit les échevins, a été d'une nature plus que douteuse. Le collège échevinal a décidé de vous retirer le privilège des